

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018**

Régulièrement convoqué, le Conseil Municipal de Caouënnec-Lanvézéac s'est réuni le jeudi 29 mars à 18 heures, sous la présidence de M Jean-François Le Guével, Maire et en présence de Mme Mahé, Trésorière Principale de Lannion et Mme Dierstein, Secrétaire de mairie.

M Henri Bodiou est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M Le Guével, Mmes Le Gravet-Davaï, M Bodiou, Mme Le Perf, Mm Le Caër, Le Rolland, Loisel, Davaï, Le Nabour, Mmes Guern, Meudic, Mm Leray, Le Carou.

Etaient absents et ayant donné procuration : M Décheron à Mr Le Guével, M Le Dû à M Loisel.

1/ Vote des taux

	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	taux de référence 2017	Sans augmentation des taux	Produit 2018
TH	594 100	594 000	21,73	21,73	129 076
TFB	373 900	381 200	25,55	25,55	97 397
TFNB	36 600	37 000	63,70	63,70	23 569
					250 042

	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	taux de référence 2017	Avec augmentation des taux de 1%	Produit 2018
TH	594 100	594 000	21,73	21.94	130 323
TFB	373 900	381 200	25,55	25.80	98 349
TFNB	36 600	37 000	63,70	64.33	23 802
					252 474

	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	taux de référence 2017	Avec augmentation des taux de 2%	Produit 2018
TH	594 100	594 000	21,73	22.16	131 630
TFB	373 900	381 200	25,55	26.06	99 340
TFNB	36 600	37 000	63,70	64.97	24 039
					255 009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'augmenter le taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe sur les propriétés non bâties de 1 %.

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 21,94 %
- Taxe Foncière Bâti : 25,80 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 64,33 %

2/ Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Approbation du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame LE GRAVET-DAVAÏ délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur LE GUEVEL Jean-François, Maire

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
LIBELLE	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette Excédent
Résultats reportés 2016		155 494,72		141 272,19		296 766,91
Opérations de l'exercice 2017	467 183,10	292 847,71	409 797,02	550 770,48	876 980,12	843 608,19
TOTAUX	467 183,10	448 342,43	409 797,02	692 042,67	876 980,12	1 140 350,60
<i>Résultat de clôture 2017</i>	<i>18 840,67</i>			<i>282 245,65</i>	<i>18 840,67</i>	<i>282 245,65</i>
Restes à réaliser	222 498,00	48 509,00			222 498,00	48 509,00
TOTAUX CUMULES	689 681,10	496 851,43	409 797,02	692 042,67	1 099 478,12	1 188 860,25
RESULTATS DEFINITIFS	192 829,67			340 754,35		147 924,02

2/ Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation

de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés en titre budgétaire

aux différents

comptes;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à

réaliser;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

4/ Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un déficit d'investissement (001) de	- 174 335,39 €
Un excédent de fonctionnement (002) de	140 973,46 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire, prévisions budgétaires (N – 1) :

Excédent antérieur reporté en investissement	155 494,72 €
Excédent antérieur reporté en fonctionnement	141 272,19 €
Virement à la section d'investissement (au 1068)	167 773,28 €

Résultat de l'exercice 2017:

Déficit d'investissement	- 174 335,39 €
Excédent de fonctionnement	140 973,46 €

Restes à réaliser (section d'investissement):

En dépenses	222 498,00 €
En recettes	48 509,00 €

Résultat de clôture au 31/12/2017 :

Déficit d'investissement	- 18 840,67 €
Excédent de fonctionnement	282 245,65 €

Le résultat de la section de fonctionnement (282 245,65 €) doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Le solde disponible en section de fonctionnement est affecté comme suit :

1) Pour rétablir l'équilibre sur les réalisations et les restes à réaliser de N-1 :	
Affectation en réserve R 1068 (N – 1) :	192 829,67 €
192 829,67 €	
(- 174 335,39 € + 155 494,72 € - 222 498 € + 48 509 €)	
2) Le solde :	
Affectation à l'excédent reporté (002) :	89 415,98 €
(dont 76 715 € de virement à la section d'investissement)	
Soit au total	282 245,65 €

5/ Approbation du budget primitif 2018

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, conformément à l'instruction comptable M 14, d'équilibrer le budget primitif de la Commune pour l'année 2018 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement :	621 280,98 €	621 280,98 €	Le
Section d'investissement :	551 339,67 €	551 339,67 €	
Total :	1 172 620,65 €	1 172 620,65 €	

conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2018.

6/ Questions diverses

Pas de question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 19h10.